



GAZETTE CASSIC

Collectif des Anciens des Systèmes de Surveillance, d'Information et de Communications

Porte-parole du CASSIC et rédacteur de la Gazette CASSIC :
Jean BIBAUD – jean.bibaud@wanadoo.fr – 06.62.80.46.09

Édition *semestrielle* n° 1 – Septembre 2021

Éditorial

Oui, l'ANATC n'est plus depuis bientôt un an, mais sa mémoire et nos relations amicales perdurent dorénavant à travers notre Collectif des Anciens des Systèmes de Surveillance, d'Information et de Communications, comme prévu : voir le dernier bulletin de l'ANATC de janvier 2021.

Le premier rassemblement du CASSIC, contrarié par les mesures sanitaires de la COVID 19, n'a finalement pas pu se dérouler comme prévu le 02 septembre 2021 à Lescar, près de Pau. A cette occasion, la définition de cette gazette devait être discutée. Contre toutes attentes, voici une première édition pour avis général. À vous maintenant de donner votre avis (*sur le fond, la forme, la périodicité...*) et surtout d'y apporter de la "vie" (*articles, reportages, souvenirs, appels et informations diverses...*) via son rédacteur et porte-parole Jean BIBAUD (*qui, dans l'immédiat assume ces 2 fonctions*) :

- E-mail : jean.bibaud@wanadoo.fr (*contact à privilégier*) ;
- Téléphone : 06.62.80.46.09

Infos Générales CASSIC

La gazette CASSIC

Une bonne communication interne est essentielle, et quoi de mieux qu'une gazette pour pilier.

Avec l'essor des nouvelles technologies et le contexte parfois délicat du monde actuel, **communiquer efficacement en interne est devenu un élément incontournable et crucial.**

Mettre en place un tel outil est une démarche dont la réussite dépend de la façon dont il sera implémenté dans la vie de notre collectif ainsi que des informations partagées - ligne éditoriale, contenu, mise en pages, etc.

Les objectifs de cet outil sont nombreux :

- **féderer,**
- **fidéliser et donner du sens** aux échanges,
- **valoriser la culture collective**, en renforçant notamment le sentiment d'appartenance à une seule et même entité,
- **partager des informations** le plus largement possible : mémoire, activités diverses, informations générales et nouvelles technologies, vie de l'armée de l'air et de l'espace...
- **préparer un rassemblement, un événement...**
- etc.

Aujourd'hui, nous consommons l'information de manière radicalement différente d'il y a encore quelques années. Il est donc essentiel d'**adapter notre gazette aux nouvelles tendances afin qu'elle soit lue par le plus grand nombre.**

Avant de nous lancer dans la production d'écrits tous azimuts, **prenons le temps, pour chaque numéro, de définir précisément l'objectif** de notre publication.

Cette gazette est d'ores et déjà ouverte à toutes et tous.

Fonctionnement du CASSIC : charte...

L'essentiel vous a été couché dans le dernier bulletin spécial de l'ANATC de janvier 2021, et le courriel "Annulation du rassemblement CASSIC du 02 septembre 2021" diffusé vers toutes et tous le 29 juillet 2021. Ce dernier accompagnait deux fichiers, la version Gazette proposée et le projet de la Charte CASSIC, deux éléments approuvés par la très grande majorité d'entre-nous.

Par conséquent, nous pouvons d'ores et déjà nous appuyer sur cette Charte (*en annexe 1 de cette première gazette*).

Effectif / Annuaire...

Début juillet 2021, nous étions 85 membres et internautes recensés (à la connaissance du porte-parole) au sein de notre collectif, le CASSIC. Se pose maintenant la question d'une diffusion "uniquement numérique et protégée" ou non d'un annuaire CASSIC, ou la communication des coordonnées d'un ou plusieurs membres aux demandeurs. Par ailleurs, chacun d'entre-nous peut demander à conserver son anonymat auprès du porte-parole du CASSIC.

Prochain rassemblement du CASSIC à l'ACMA.

Le rassemblement du 02 septembre 2021 ayant été annulé pour cause sanitaire (4^{ème} vague pandémie COVID 19), le prochain rassemblement pourrait se dérouler au printemps 2022, un jeudi du mois de mai par exemple, excepté le 26 (Ascension), en accord avec l'ACMA. À vous de proposer dès maintenant votre approbation et une date au porte-parole du CASSIC.

Activités retenues ou proposées

Dans l'immédiat, aucune activité n'a été proposée (à la connaissance du porte-parole) en dehors du prochain rassemblement du CASSIC à l'ACMA.

Reportage(s)

Cette rubrique est consacrée aux reportages (*avec photos si possible*) des activités des membres du CASSIC (*en groupe ou pas*), s'agissant de sorties, de manifestations, de visites, de retrouvailles.... Ces reportages doivent bien évidemment intéresser le plus grand nombre possible de lecteurs "cassic'iens". Cette rubrique peut également relater une expérience personnelle ou collective peu ordinaire, une découverte...

Félicitations et Remerciements

L'ANATC a reçu les remerciements de l'ACMA (*Amicale de la Chapelle Mémorial de l'Aviation*) et de la FOSA (*Fondation des Œuvres Sociales de l'Air*) pour les dons qui leur ont été versés en début 2021, suite à la dissolution de l'ANATC.

En retour, le CASSIC a remercié l'ACMA pour avoir accepté le très prochain stockage des archives mémorielles de l'ANATC, l'accueil du drapeau de l'ANATC / Gr 003 FNAM au sein de sa Chapelle et

l'entretien de la stèle ANATC / Gr 003 FNAM érigée dans le jardin de la Chapelle.

Armée de l'air et de l'espace



L'armée de l'Air et de l'Espace lance son nouveau site Internet



Outil d'information et de communication, ce nouveau site Internet a vocation à présenter les missions et opérations de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE). Adapté aux goûts du jour, ce dispositif moderne permet la mise en lumière de l'univers des Aviateurs.

Abandonnant son ancienne version, ce nouveau site offre un regard neuf sur l'étendue des actions des Aviateurs. Très prochainement, il proposera un accès aux sites de toutes les entités de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Innovation, le mot d'ordre de l'AAE

Cette révolution dans la chaîne de transmission de l'information en ligne a nécessité plusieurs phases de réflexion. Le but de la démarche ? Promouvoir les missions effectuées au quotidien par les Aviateurs, tout en assurant l'adéquation du fond et de la forme du contenu. Plus intuitif, plus moderne, le nouveau site de l'AAE se veut attractif, dans une logique d'ouverture sur le monde et d'innovation. Par ailleurs, en adoptant le *Responsive design*, le site s'adaptera à tout support. L'armée de l'Air et de l'Espace nous souhaite une bonne navigation.

Rendez-vous à l'adresse suivante : air.defense.gouv.fr

Le général Mille prend les commandes de l'armée de l'Air et de l'Espace



Stéphane MILLE, nouveau CEMA de l'armée de l'Air et de l'Espace. (CEMAAE) Le général Stéphane MILLE a pris

vendredi 10 septembre ses fonctions de chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace, succédant à Philippe Lavigne qui va assurer le Commandement suprême allié Transformation de l'Otan.

L'aviateur était jusqu'à présent sous-chef opérations au sein de l'état-major des armées, après avoir commandé le névralgique Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) des armées françaises de 2018 à 2020.

Pilote de chasse sur Mirage F1 et Mirage 2000C, il a participé à de multiples opérations extérieures (Tchad, ex-Yougoslavie, Kosovo, Arabie Saoudite). Commandant de la base aérienne de Creil de 2012 à 2014, puis chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée de l'Air, il a assumé en 2016 la fonction de numéro deux de l'opération anti-jihadiste Barkhane au Sahel.

La culture stratégique européenne

L'armée de l'Air et de l'Espace a accueilli au musée de l'Air et de l'Espace, les 22 et 23 juin 2021, la conférence de l'Initiative Européenne d'Intervention (IEI). Cette première édition a notamment réuni les armées de l'air des 13 pays de l'IEI : experts civils et militaires du domaine de la puissance aérienne pour échanger et confronter leurs analyses ainsi que faire avancer la culture stratégique européenne en matière de puissance aérospatiale.

Dans son discours d'ouverture, le général Philippe LAVIGNE, chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace (CEMAAE) a rappelé la vocation de l'IEI : un forum pour partager les analyses, imaginer de meilleures interactions et devenir plus forts ensemble. L'ambition de cette initiative est de développer une culture stratégique qui s'inscrit en complément de l'action de l'OTAN, de l'Union européenne, de l'ONU ou d'autres coalitions ad hoc. Selon M. Éric TRAPPIER, président du Groupement des industries françaises industrielles et président-directeur général de Dassault Aviation, la coopération européenne est aujourd'hui un must pour le développement des technologies à venir.

Six chefs d'état-major des armées de l'air britannique, chypriote, espagnol, français, italien et suédois et six directeurs « politique de défense » britannique, espagnol, finlandais, français, néerlandais et suédois ont participé à cette rencontre.

Treize armées de l'air européennes l'ont coorganisée : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède avec, sous la bannière du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), le soutien des industriels français.

Dix autres nations suivaient elles aussi ce niveau débat : l'Australie, l'Autriche, le Canada, Chypre, les Emirats arabes unis, les Etats-Unis, la Malaisie, Malte, la Roumanie, la Suisse, la Thaïlande...

Les chefs d'état-major britannique, français, italien et suédois s'accordent sur le besoin accru d'interopérabilité et de connectivité pour réussir des interventions multi-domaines, appuyées par un entraînement conjoint de haut niveau. L'accent a été mis sur le leadership et la culture de l'innovation, à un rythme toujours plus rapide en réponse à des menaces fluctuantes.

Quid de l'Initiative Européenne d'Intervention (IEI)

L'Initiative européenne d'intervention (IEI) a été lancée le 25 juin 2018 par la signature d'une lettre d'intention par les ministres de la défense de 9 pays européens. Initiative ambitieuse à caractère résolument opérationnel, l'IEI vise à favoriser l'émergence d'une culture stratégique européenne commune et à créer les conditions préalables pour de futurs engagements coordonnés et préparés conjointement sur tout le spectre de crise. Construite autour d'un socle restreint d'États européens ayant démontré leur volonté politique et leur capacité militaire d'assumer un engagement en opérations au service de la sécurité européenne (à savoir l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Finlande, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni), l'initiative pourra être élargie à d'autres États européens remplissant ces mêmes conditions, une fois l'initiative consolidée.

Mise en œuvre de l'Initiative européenne d'intervention

Un cadre de gouvernance flexible

L'IEI s'appuie sur une comitologie minimale et souple, coordonnée par un secrétariat permanent assuré par la France et des officiers désignés par les pays membres. Le travail continu de concertation et de réflexion entre les pays membres de l'IEI sera rythmé par des entretiens réguliers à plusieurs niveaux : discussions stratégiques militaires (*Military European Strategic Talks – MEST*), réunions des directeurs politiques de défense et réunions au niveau ministériel.

Des actions concrètes

Conformément aux différents axes de travail identifiés avec nos partenaires dans la lettre d'intention (1/ l'anticipation stratégique, 2/ les scénarii d'emploi, 3/ le retour d'expérience et le partage de doctrines et 4/ l'appui aux opérations), des travaux opérationnels concrets ont été lancés entre états-majors au sein de cinq groupes de travail : Sahel, Caraïbes, Baltique, projection de puissance et dimension militaire du terrorisme.

Le but de l'IEI

- **Accroître la capacité des Européens à agir ensemble**, en créant les conditions pour de futurs engagements conjoints, dans le spectre complet des interventions, quels que soit le cadre d'intervention ou la portée des crises potentielles pouvant affecter la sécurité de l'Europe ;
- **Développer une culture stratégique commune** entre Européens désireux de combler ensemble les lacunes constatées lors des dernières interventions militaires ;
- Promouvoir la **crédibilité militaire** de l'Europe ;
- Renforcer l'**autonomie stratégique** de l'Europe ;
- Contribuer à un **meilleur partage du fardeau**.

Participation du ministère des armées au plan de soutien au secteur aéronautique

Avec la COVID-19, l'industrie aéronautique est touchée plus lentement et après plus durablement, car les compagnies de transport aérien n'auront pas besoin d'avions supplémentaires avant, au mieux, 2023. Le problème des constructeurs et de leurs nombreux sous-

traitants est le maintien des compétences dans les domaines de la construction et du maintien en condition opérationnelle. La France qui est l'un des 3 principaux acteurs mondiaux dans le domaine aéronautique, est particulièrement touchée avec sa filière : 300.000 emplois directs et indirects, un chiffre d'affaires de 58 milliards d'euros, une balance commerciale positive de 34 milliards. En vue de soutenir cette activité, la France a lancé un plan de soutien d'aide à l'aéronautique de 15 milliards d'euros d'aides, d'investissements et de prêts et garanties.

Dans ce cadre, le volet militaire de ce plan consiste à anticiper des commandes à hauteur de 600 millions d'euros dont le détail peut être consulté sur le site du MINARM (<https://www.defense.gouv.fr> - Ministère des Armées).

Pour l'armée de l'Air et de l'Espace, cela concerne :

- Les avions A330 (Airbus) transformés en avions ravitailleurs MRTT-Phénix (Multi Rôle Transport Tanker) ;
- L'avion léger de surveillance et de reconnaissance (ALSR) sur la base de l'avion Beechcraft King Air Cobra 350 ;
- Les hélicoptères Caracal en vue de remplacer les Puma dès 2023.

Concernant les avions de transport stratégique

La loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 a prévu, en vue de remplacer la flotte vieillissante d'avions ravitailleurs en vol (14 Boeing C-135 et KC-135 datant des années 1960-1970) et de transport stratégique (3 A 310 et 2 A 340 - ces derniers en location avec option d'achat), par 15 avions A 330 d'ici 2025 et une livraison des 12 premiers exemplaires qui devrait être achevée dès 2023. Cependant ces A 330 ne seront transformés en version Multi Role Tanker Transport (MRTT) en vue de reprendre la mission des avions Boeing seulement à l'issue de cette LPM. Par conséquent, il aurait été opportun d'inscrire dans une LPM modifiée la livraison des 15 avions A 330 avec l'équipement MRTT avant la fin de celle-ci.

Concernant les avions légers de surveillance et de reconnaissance (ALSR)

La cible finale de la LPM 2019-2025 est de 8 appareils et le chantier de modification des King air 350 a été confiée à THALES et SABENA TECHNICS. Au printemps 2016, un contrat de 50 millions d'euros a été passé par la DGA concernant l'achat de 2 ALSR avec une option pour un 3^{ème} appareil. Il est à noter que la livraison des 2 premiers appareils accuse un retard de 1 à 2 ans.

Cependant, il aurait été opportun pour le MINARM de décider la passation d'un contrat supplémentaire pour les 5 autres avions, soit un montant de 150 millions d'euros. En effet, si cette flotte d'avions est gérée en propre par l'armée de l'air, ils seront aussi engagés dans des missions opérationnelles de la direction du renseignement militaire (DRM), notamment au-dessus de territoires très vastes comme dans l'OPEX Barkhane.

Concernant les avions de transport tactique



Avion A 400 M Atlas

Force est de constater l'absence d'accélération et d'augmentation des commandes des A 400M dont la cible est de 50 appareils sans que soit précisée la date finale du programme : avec des objectifs d'une flotte de 25 appareils en 2025 et 35 en 2030 en vue de remplacer une flotte vieillissante de C 130 Hercules et C 160 Transall.

Compte tenu du retard initial du programme A 400M, et en vue de faire face aux problèmes de capacité en matière de transport, le MINARM a décidé le 29/01/2016 dans le cadre de la création de l'escadron de transport franco-allemand sur la BA 105 d'Évreux de commander auprès de l'US Air Force, dans le cadre d'une procédure d'acquisition FMS (Foreign Military Sales) 2 avions C-130J-30 ont été livrés en 2017-2018 et 2 avions KC-130J Super Hercules livrés en 2019-2020.

Concernant les avions de renseignement

Il est à noter la nécessité de remplacer les 2 Transall Gabriel qui ont une durée de vie de plus de 30 ans dont le retrait est programmé en 2025. A ce titre a été lancé fin novembre 2019 le programme Archange « Avions de Renseignement à CHARGE utile de Nouvelle Génération » qui consiste à les remplacer par 3 Falcon 8X (avions triréacteurs) devant être commandés à Dassault Aviation qui seront équipés Thalès avec le module renseignement avec un calendrier échelonné entre 2025 et 2027.

Une accélération du programme n'aurait pas été inutile compte tenu de la durée de vie des Transall « Gabriel » et que ces avions Falcon 8X sont mieux adaptés à des théâtres d'OPEX aussi vastes que le Sahel en raison de leur rayon d'action.

Concernant les hélicoptères de manœuvre Caracal qui sont les seuls hélicoptères européens dotés d'une perche de ravitaillement en vol

Il est à noter que l'armée de l'air n'est pas intégrée dans le programme d'hélicoptère Caïman comme l'armée de terre et la Marine nationale dont la cible définie dans la LPM 2019-2025.

Il y a lieu de s'interroger sur la capacité des 8 Caracal commandés à satisfaire les besoins des armées (notamment des forces spéciales) mais aussi ceux du ministère de l'intérieur (unités d'intervention de la police nationale et la gendarmerie nationale) qui s'appuie sur la flotte d'hélicoptères du ministère des armées - cela étant une procédure de mutualisation de mise en œuvre de moyens à poursuivre dans un cadre interministériel. Par conséquent, il aurait été opportun de lancer une commande de Caracal visant à remplacer la totalité des Puma de l'armée de l'air : soit 20 appareils.

La Direction générale de l'armement (DGA) du MINARM a notifié le 30/12/2019 à Airbus Helicopters et Safran Helicopter Engines, le marché de pré-développement de la militarisation de l'hélicoptère H160 baptisé Guépard qui a pour vocation à remplacer les hélicoptères anciens (Gazelle, Alouette III, Dauphin, Panther, Fennec...) des 3 armées. Toutefois, il est à noter que la Gendarmerie nationale et la Sécurité civile



Hélicoptère H 160

auraient dû être aussi associées à ce programme d'hélicoptères légers en vue de

remplacer leur flotte vieillissante.

Grâce à ses capacités modulaires et polyvalentes, le Guépard permet aux forces armées de réaliser une grande variété de missions dans un cadre national et multinational : reconnaissance et renseignement, appui feu, infiltration, évacuation sanitaire, lutte antinavire, protection de la force navale, secours en mer, protection de l'espace aérien, recherche et sauvetage.

Les armées

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE : Les déficits ne seront pas résorbés avant fin 2023 (info du jeudi 26 août 2021)

L'armée de Terre peine toujours à atteindre ses objectifs annuels en matière de préparation opérationnelle, révèle un récent rapport parlementaire. Si le contrat opérationnel est rempli année après année, le déficit d'entraînement s'est encore aggravé en raison de la crise sanitaire et de *Sentinelle*, avec à la clef de nouveaux décalages qui ne seront pas rattrapés avant fin 2023.

Suite en annexe 2

Mémoire - Souvenir

1962, il y a très bientôt 60 ans, la Guerre d'Algérie cessait sans pour autant refermer les cicatrices de ce conflit entre algériens et français.

La guerre d'Algérie ou guerre d'indépendance de l'Algérie eut lieu de 1954 à 1962, appelée aussi Guerre de libération nationale. L'Algérie a été un territoire à part entière pour l'Empire colonial français. En effet, l'Algérie a été une des premières colonies françaises en 1830 et un des seuls territoires colonisés à être considéré comme un département français en 1848.

Entre 500 000 et 1 million de morts sont à déplorer au cours de cette guerre, laissant toujours des cicatrices et des conflits sociétaux non résolus. En effet, **le déroulement des conflits et la responsabilité des gouvernements français** sur les crimes de l'humanité commis lors de cette guerre restent toujours non officiels. Ceci s'explique par des archives partiellement disponibles avec certains dossiers encore classés "secret défense".

La Guerre d'Algérie peut se définir comme **une guerre asymétrique**, ce qui signifie que ce conflit n'a pas opposé deux Etats belligérants mais deux entités : d'une part les nationalistes algériens représentés sous la bannière du FLN (*Front de Libération Nationale*) et la France d'autre part. De plus, la complexité de cette guerre est telle que les protagonistes et les causes ont été multiples.

Suite en annexe 3

Info(s) de la FNAM

Vente de la Grande Garenne de Neuvy-sur-Barangeon

La vente de la Grande Garenne de la Fédération Nationale André Maginot (FNAM) suscite beaucoup de réactions en positif, mais aussi en négatif de la part de personnels de l'administration française ou des collectivités territoriales, voire de personnes proches de la fédération, sans doute mal informées ou, ce qui serait plus grave, s'exprimant sur des sujets qu'ils ne connaissent pas ou ne maîtrisent pas.

Le principe d'action de la FNAM reste simple. Elle est indépendante et apolitique, et le restera quoiqu'il arrive.

La FNAM dépense bon an, mal an, près de 2 millions d'euros pour toutes ses actions sociales, et ne reçoit aucune aide publique, ce qui doit être dit et martelé. Elle ne reçoit aucun argent public. Elle perçoit les dividendes de ses actions qui lui appartiennent et qu'elle gère au profit de tous ses adhérents. On pourrait plutôt dire que les fédérations d'Anciens Combattants et victimes de guerre, dont la FNAM, ont été spoliées à hauteur de 80% par l'état (*ce qui est plus proche de la réalité*), lorsque nos gouvernants ont mis main basse sur la Loterie Nationale pour créer à son propre compte La Françaises des Jeux.

Propriétaire de cette emprise sur la commune de NEUVY SUR BARANGEON, la FNAM se doit de la gérer en "bon père de famille" et comme toute personne sensée, face aux déficits accumulés depuis de nombreuses années. Elle se doit de prendre les mesures qui lui permettront encore longtemps de conserver un capital de bon niveau pour que ces œuvres sociales soient toujours au TOP. La théorie qui consistait à dire que le déficit chronique était compensé par les réductions d'impôt est anti-économique... Nous payons d'ailleurs aujourd'hui des arriérés avec les surtaxes qui s'appliquent... !

La vente de la Grande Garenne est donc une mesure de sauvegarde du patrimoine total de la fédération. En réalité, cette vente assurera une possibilité plus grande de financer les actions sociales de la fédération. Cela lui permettra d'agir encore longtemps au profit du monde combattant et de conserver sans aucune ambiguïté sa Reconnaissance d'Utilité Publique qui n'impose pas des actions en retour pour l'administration d'état ou locale.

Info(s) de l'ACMA

Lescar : la Chapelle Mémorial de l'Aviation prochainement agrandie

A Lescar, la Chapelle Mémorial de l'Aviation est patiemment conservée. Pour abriter les importantes archives sur l'histoire de

l'aéronautique, actuellement stockées à l'aéroport de Pau Pyrénées, **une extension est nécessaire**. Tous les jeudis, dès que le temps le permet, des adhérents de l'Amicale de la Chapelle Mémorial de l'Aviation et du camp Guynemer (ACMA) se retrouvent route de l'Aviation à Lescar, à proximité de l'aéroport.

Le site est entouré de champs agricoles... « *Ici, nous sommes sur les terres de l'Ossau* » s'amuse Noël Potier, président depuis 2019 de l'Amicale, qui assure la gestion du Mémorial.



2026, retour en Ossau

Enclave "en Ossau", la Chapelle verra son avenir se jouer en 2026. En effet, le bail emphytéotique de 99 ans, qui date de 1927, s'achève dans cinq ans.

Selon les amicalistes, déjà en discussion avec les différentes parties, "l'évêché ne veut pas récupérer le monument car l'entretien, alors, lui reviendrait". C'est donc la Vallée d'Ossau qui récupérera "son" bien, et l'Amicale devrait en garder la jouissance "pour un euro symbolique".

En attendant, anciens militaires et civils, tous férus d'aéronautique, se retrouvent régulièrement pour tondre, nettoyer, fleurir, embellir et entretenir ce mémorial unique.

« *Vous vous rendez compte que le seul aéroport qui n'a jamais fermé pendant les guerres, c'est Pau* » s'étonne toujours Noël Potier.

En recherche de dons

Ancien de l'Aviation légère de l'Armée de terre (ALAT), Noël Potier et les adhérents envisagent aujourd'hui, une extension de 20 m² à l'arrière de la Chapelle. Cette nouvelle surface abritera les archives aéronautiques (photos, manuels, documents divers...) actuellement stockées dans une salle de l'aéroport. Un plan a été dessiné et des documents iconographiques réalisés.



Essayant au mieux de s'autogérer, l'Amicale est déjà à la recherche de dons pour mener à bien les travaux. Elle compte sur les personnes généreuses, ayant jusqu'à présent bénéficié de nombreux dons personnels.

Le dernier en date résulte de la dissolution le 31 décembre 2021 de l'Association Nationale des Télécommunications et du Contrôle (ANATC). Laquelle association, qui a compté jusqu'à 800 membres en 2006, a périclité ces dernières années jusqu'à ne plus trouver de président. Elle a offert la moitié des fonds qui lui restait.

L'Amicale de la Chapelle Mémorial de l'Aviation et du camp Guynemer récupérera les archives mémorielles de l'ANATC. « *Peut-être même son drapeau* » détaille Marc CASTETS, un ancien, nostalgique. Une stèle ANATC / Gr 003 FNAM, restera aussi un des derniers souvenir dans le jardin de l'ACMA.

Publication(s)

Un livre sur l'aéroport de Pau-Pyrénées

"Aéroport de Pau-Pyrénées, Du premier aérodrome à l'aéroport" est paru dans la Collection aérodromes aux éditions Anciens Aérodromes, début 2020.

Coécrit par six amicalistes autour de Jacques de LAUTREC, l'ouvrage raconte l'histoire de cet aérodrome historique devenu aéroport Pau-Pyrénées. Partant de l'épopée des Frères WRIGHT au début du XX^{ème} siècle, les coauteurs arrivent à ces dernières années. Enrichi de photos, de documents divers d'époque, l'ouvrage est en vente à la Chapelle le jeudi matin (contacts : 06 18 04 18 83 ou 06 85 11 05 05) ou au Parvis Leclerc-Université à Pau. Prix : 14 €.

ANNEXE 1

Charte du Collectif des Anciens des Systèmes de Surveillance, d'Information et des Communications "Air et Espace"

Le 14 octobre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de l'Association Nationale Air des Télécommunications et du Contrôle (ANATC constituant le Groupement n° 003 de la Fédération Nationale André Maginot) née en 1948 a voté sa dissolution, dissolution qui a pris effet le 31 décembre 2020 (*Journal Officiel "Associations et Entreprises" - "Dissolution" n° 1980-94 du 12 janvier 2021*). Cette AGE a approuvé la création dudit Collectif avec pour principal objectif de poursuivre l'unité relationnelle de ses membres.

L'Association Nationale Air des Télécommunications et du Contrôle (ANATC) était l'héritière depuis 1998 de l'Association Nationale des Transmissions, Navigation et Balisage de l'Armée de l'Air (ANATNB-AA), elle-même issue de l'Amicale des anciens de la 704^{ème} Compagnie de Transmissions de l'Armée de l'Air (CTAA), association créée et agréée en 1948 (*Ministère de l'Air - B.O n° 54/1948*). Ce fut 72 années d'association chargées d'une grande amitié et d'une riche mémoire des Systèmes de surveillance, d'information et de communications Air (SSIC Air).

Le CASSIC a pour buts :

- **de rassembler** tous les personnels et plus particulièrement ceux de l'armée de l'air, servant ou ayant servi dans les unités et organismes de la défense mettant en œuvre les systèmes de surveillance, d'information et de communications (SSIC), ou dans les unités de la défense ayant eu dans le passé un rapport avec la radioélectricité, la météorologie, les contre-mesures électroniques, les télécommunications, les transmissions, la détection et le contrôle aérien, la défense aérienne, la navigation, le balisage et le guidage, la messagerie électronique et le chiffre ;
- **de coordonner et de renforcer les liens de camaraderie et de solidarité** entre ses membres ;
- **de préserver le souvenir et les traditions** dans les domaines couverts par les spécialités qui la concernent ;
- **de participer en fonction de ses convictions morales :**
 - **au rayonnement de l'armée de l'air et de l'espace ;**
 - **à la préservation de la mémoire collective.**
 - **aux manifestations et aux actions consistant à transmettre aux générations suivantes les valeurs du devoir de mémoire, la protection du patrimoine, le patriotisme, la solidarité, le civisme ;**

Un porte-parole du collectif est désigné pour faciliter et coordonner les échanges, les décisions et les actions, ainsi que le suivi général et informel dudit collectif : élément central d'une organisation "horizontale".

Le collectif est le rassemblement de personnes qui partagent des buts communs, sans être doté d'une personnalité juridique. C'est la rencontre entre personnes d'horizons divers, souhaitant se rassembler, échanger, se souvenir, agir et réfléchir ensemble. Il n'y a pas à proprement parler d'adhérents ni de cotisation à payer. **Le collectif est composé de membres égaux, pouvant faire, en toute liberté, des propositions aux autres membres et pouvant exercer des responsabilités...** s'entendre sur un objectif ou un projet. **Aucune déclaration officielle n'est effectuée en Préfecture, ni ailleurs.** Ceci n'exclut pas dans l'avenir de transformer le collectif en association loi 1901.

Les membres du collectif peuvent se retrouver en réunions, dans des rassemblements... à l'initiative d'un ou plusieurs d'entre eux. Les décisions sont prises à la majorité des intéressés, soit à main levée lors d'une réunion ou d'un rassemblement, soit via les réseaux sociaux (*Internet, téléphone...*), soit par voie postale (*à chacun d'assumer l'affranchissement postal*).

Le cadre fonctionnel du collectif se définit de la manière suivante :

- **pas de statuts**, seules l'action et la motivation des membres du collectif comptent (*il est toutefois conseillé de doter le collectif cette charte*),
- **pas de compte bancaire** propre au collectif,
- **adhésion du collectif possible à une autre association,**

- **possibilité d’agir devant un juge administratif** pour excès de pouvoir ou pour contester la légalité d’un acte ou d’un comportement illégal,
- **le collectif ne peut pas être assigné en justice,**
- **nécessité d’une couverture individuelle “responsabilités civiles”** pour les membres présents lors d’une réunion, d’une manifestation ou d’un rassemblement au domicile d’un entre eux, ou à l’extérieur,
- le collectif n’ayant pas de personnalité juridique, il lui est **impossible de signer une assurance ou un contrat... ni de demander ou obtenir des subventions publiques.**

Les échanges s’effectuent essentiellement via E-mails (*courriels internet*). Les non-internautes sont invités, dans la mesure du possible, à utiliser ce moyen de communication auprès d’un voisin conciliant ou de sa propre famille. Le porte-parole du collectif évitera autant que possible l’envoi de courriers postaux, de paquets ou colis, sauf si son destinataire s’engage à en assumer le coût.

Dans un premier temps, Jean BIBAUD est désigné porte-parole du CASSIC (*mêmes coordonnées que celles de l’ex-bureau ANATC*). Dans ce sens, toutes les données “administratives” (*effectifs, coordonnées des membres, archives administratives de l’ANATC...*) n’ont pas à muter ailleurs qu’au 24, rue du Monard à Saujon (17600).

Le porte-parole : Jean BIBAUD – 24, rue du Monard 17600 Saujon

Tél : 06.62.80.46.09 - Courriel : jean.bibaud@wanadoo.fr

Un **listing du collectif**, tenu par le porte-parole, est **mis à la disposition des membres** pour faciliter les échanges.

Pour diverses raisons, mémorielles, amicales, de partage d’objectifs communs, **le collectif CASSIC entretiendra une relation privilégiée avec à l’Amicale de la Chapelle Mémorial de l’Aviation et du camp Guynemer - ACMA**, route de l’Aviation RD 289 à Lescar (*Pau*): <http://www.aviation-memorial.com>.

La majorité des participants du premier rassemblement du CASSIC scelle symboliquement sa création, son appellation et sa charte.

ANNEXE 2

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE : Les déficits ne seront pas résorbés avant fin 2023 (info du jeudi 26 août 2021)

L'armée de Terre peine toujours à atteindre ses objectifs annuels en matière de préparation opérationnelle, révèle un récent rapport parlementaire. Si le contrat opérationnel est rempli année après année, le déficit d'entraînement s'est encore aggravé en raison de la crise sanitaire et de *Sentinelle*, avec à la clef de nouveaux décalages qui ne seront pas rattrapés avant fin 2023.

Un enjeu brûlant pour les armées françaises

La préparation opérationnelle constitue « l'un des enjeux brûlants pour les armées françaises, dès maintenant mais surtout pour les années à venir », rappelait la députée LREM **Aude Bono-Vandorme** dans un rapport consacré au budget opérationnel des armées pour l'exercice 2020. Cet enjeu ira croissant au vu des défis imposés par un retour aux engagements de haute intensité, synonymes de réappropriation des compétences du haut du spectre et donc d'entraînements plus complexes, plus longs et plus « durcis ».

Or, que ce soit pour l'armée de Terre, l'Armée de l'Air et de l'Espace ou la Marine nationale, le compte n'y est pas encore. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Pour les forces terrestres, l'indicateur de performance « *Journées de formation et d'entraînement* » (JFE), introduit en 2020, s'élève à 118 jours. Celui relatif aux « *Journées de préparation opérationnelle* » (JPO) plafonne à 79 jours. C'est, dans les deux cas, deux jours en deçà de la cible 2020. Et si celui des JFE est proche de l'objectif, manquent 11 points de JPO pour parvenir à la norme fixée par la loi de programmation militaire 2019-2025 (LPM).

L'écart se creuse davantage pour les taux d'entraînement des équipages sur les matériels terrestres, dont les cibles ont été revues à la baisse en 2020. Là aussi, certains chiffres sont en baisse. Il était ainsi de 49 pour un véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), quatre points en dessous de l'objectif établi pour 2020. Et loin, très loin de la norme à atteindre en fin de LPM, 130. Idem pour le *CAESAR*, en recul de cinq points à 63 et loin du niveau exigé de la LPM, 110.

Conséquence parmi d'autres du renforcement provisoire de *Sentinelle*, un quart des passages par les centres d'entraînement spécialisés ont dû être annulés (*Crédits : armée de Terre*)

Pas de rattrapage avant fin 2023

Plusieurs facteurs expliquent ces tensions apparues dès 2015 dans le cas de l'armée de Terre. Aux déficits de disponibilité de matériels (DTO), stocks de munition limités et niveau engagement particulièrement élevé sont venus se superposer la crise du *Covid-19* et, plus récemment, le renforcement provisoire de *Sentinelle*.

Les soucis de DTO et de munitions sont connus. Les véhicules sont rincés suite à un niveau d'engagement élevé, attrition renforcée par l'âge de certains parcs et par les conditions climatiques difficiles rencontrées au Sahel. Les coûts de maintien partent donc à la hausse, à l'inverse de la disponibilité. Certains stocks de munitions, essentiellement relatifs aux matériels anciens, sont quant à eux si faibles que « *parfois, lors d'une journée de préparation opérationnelle, un seul tir est effectué* », pointe le rapport.

Les mesures de confinement drastiques prises l'an dernier ont elles-aussi eu un impact négatif, obligeant l'armée de Terre « à réorienter la préparation opérationnelle interarmes et interarmées vers la préparation opérationnelle métier en garnison, pour garantir l'atteinte des objectifs de préparation opérationnelle tout en limitant les déplacements », souligne madame Bono-Vandorme.

Le déclenchement de *Sentinelle* s'était d'emblée traduit par « une forte baisse » des passages par les centres d'entraînement spécialisés, pourtant à forte valeur ajoutée. Les adaptations successives du dispositif n'auront fait qu'accroître la pression. Ainsi, le renforcement opéré entre novembre 2020 et avril 2021, qui avaient vu les effectifs de la mission passer de 3 000 à 7 000, aura conduit à l'annulation d'un quart des rotations en centre d'entraînement spécialisé. Résultat : une dette complémentaire qui ne sera pas résorbée avant fin 2023.

Même son de cloche pour les activités bilatérales et internationales, cette fois en raison du *Covid-19*. Fermeture des frontières oblige, 13 exercices internationaux ont été annulés en 2020. En résulte une diminution de 30% des activités planifiées qui ne devrait pas être rattrapée avant le second semestre de 2023, année durant laquelle se tiendra l'exercice interalliés majeur Orion souhaité par l'ex-CEMAT et nouveau CEMA, le **général Thierry Burkhard**.

La préparation au cœur de l'actualisation de la LPM

Alors CEMAT, le général Burkhard avait donné le ton dans sa Vision stratégique, jugeant impératif de « renforcer la préparation opérationnelle de nos armées, afin qu'elles puissent s'entraîner mieux pour faire face de manière plus complète et plus agile à l'ensemble du spectre des menaces y compris dans la perspective de conflit de plus haute intensité ».

Une ligne reprise quelques mois plus tard par la ministre des Armées, Florence Parly. Le sujet est à ce point sensible qu'il est devenu l'un des trois principaux axes d'ajustement de la LPM évoqués en mai dernier. Selon celle-ci, les

armées ont en effet besoin « d'un entraînement plus conséquent et plus sophistiqué, notamment dans les nouveaux espaces de conflictualité. »

Et la ministre des Armées d'énumérer les points d'attention rassemblés au sein d'un axe baptisé « mieux se préparer ». « L'effort en cours sur la disponibilité des matériels doit être poursuivi, afin de permettre de multiplier les entraînements au quotidien et perfectionner les scénarios de préparation. Il nous faudra renforcer le recours à la simulation. Cela passera par un investissement dans les centres de préparation à la simulation. »

Chantiers en cours et nécessaire appoint budgétaire

Côté DTO, la dynamique engagée par le projet MCO-T 2025 commence à porter ses fruits. De nouveaux modèles de contractualisation ont déjà donné satisfaction. Le marché de soutien en service du *Leclerc* (MSS XL), par exemple, a ainsi permis d'augmenter significativement la disponibilité du parc. Le marché MSS 2, entré en vigueur le 1^{er} avril, apporte des exigences renforcées. Des gains supplémentaires sont attendus dans les années à venir.

À cette nouvelle politique s'ajoutent des travaux d'actualisation de la LPM concrétisés en 2022 et 2023 pour compenser une partie du décrochage occasionné l'an dernier. Les gains d'activité seraient de +20% pour les chars *Leclerc*, de +22% pour les *AMX-10RC* et de +41% pour les *VAB*, indique la députée Bono-Vandorme.

Qu'il s'agisse de la DTO ou des munitions, infléchir la trajectoire d'activité nécessiterait d'injecter plusieurs centaines de millions d'euros supplémentaires sur la période 2022 à 2025. D'après le rapport, la facture serait de 129 M€ pour l'entretien programmé des matériels terrestres, 75 M€ pour l'entretien programmé des matériels aéronautiques et 78 M€ en munitions. Les chars *Leclerc*, *VAB* et *AMX-10RC* en seraient les premiers bénéficiaires.

Les armées font par ailleurs état d'un besoin croissant pour des outils de simulation. Une simulation de meilleure qualité, en sus de la préparation classique sur terrain et non pas en remplacement de celle-ci. Cela tombe bien, le programme *Scorpion* est conçu pour moderniser le segment simulation et l'amener au plus près de l'utilisateur. Ce sont, hormis de nouvelles cabines et la construction d'infrastructures dédiées dans chaque régiment, le système *SEMBA*, qui embarquera la simulation dans le véhicule *Scorpion*.

La députée Bono-Vandorme propose d'aller bien au-delà avec l'allocation de moyens adéquats « pour le développement d'un écosystème de simulation partagée interarmes mais aussi interarmées. Ce système permettra d'opérer un bond qualitatif par rapport aux capacités actuelles de préparation simulée. »

Des recommandations pour Sentinelle

Quant aux modalités de mise en œuvre de *Sentinelle*, la question semble aujourd'hui en suspens au sein du ministère des Armées. Dans les rangs parlementaires par contre, on se veut force de propositions. Dans l'immédiat, la députée Bono-Vandorme suggère d'établir une durée maximale dans la réquisition d'un renfort *Sentinelle*. Passée cette durée, la diminution de l'engagement se ferait automatiquement et éviterait une incertitude dommageable, notamment lorsqu'il s'agit du passage des unités en centre d'entraînement spécialisé.

À moyen terme, une solution plus ambitieuse serait « d'accélérer l'évolution de *Sentinelle* vers une capacité d'action rapide de certaines unités de l'armée de Terre en remplacement de la pratique actuelle de la patrouille ». Cette transformation contribuerait à soutenir une « culture de l'alerte et de la défense du territoire national » tout en libérant des moyens humains et budgétaires pour la préparation opérationnelle.

D'autres propositions pourraient émerger d'une mission d'information parlementaire consacrée à la préparation à la haute intensité, mission dont les travaux ont démarré le mois dernier. Les conclusions et éventuelles recommandations sont attendues pour l'automne prochain.

De M. Nathan GAIN
25 août 2021

ANNEXE 3

1962, il y a très bientôt 60 ans, la Guerre d'Algérie cessait sans pour autant refermer les cicatrices de ce conflit entre algériens et français.

La guerre d'Algérie ou guerre d'indépendance de l'Algérie eut lieu de 1954 à 1962, appelée aussi Guerre de libération nationale. L'Algérie a été un territoire à part entière pour l'Empire colonial français. En effet, l'Algérie a été une des premières colonies françaises en 1830 et un des seuls territoires colonisés à être considéré comme un département français en 1848.

Entre 500 000 et 1 million de morts sont à déplorer au cours de cette guerre, laissant toujours des cicatrices et des conflits sociétaux non résolus. En effet, **le déroulement des conflits et la responsabilité des gouvernements français** sur les crimes de l'humanité commis lors de cette guerre restent toujours non officiels. Ceci s'explique par des archives partiellement disponibles avec certains dossiers encore classés "secret défense".

La Guerre d'Algérie peut se définir comme **une guerre asymétrique**, ce qui signifie que ce conflit n'a pas opposé deux Etats belligérants mais deux entités : d'une part les nationalistes algériens représentés sous la bannière du **FLN (Front de Libération Nationale)** et la **France** d'autre part. De plus, la complexité de cette guerre est telle que les protagonistes et les causes ont été multiples.

La Guerre d'Algérie peut être ainsi perçue comme **une guerre de décolonisation, un conflit politique, une guerre civile entre les communautés pro et anti-indépendance, une guerre civile au sein même de l'Algérie et une guerre civile au sein même des communautés.**

La source du conflit est ainsi dû à un contexte social, économique et politique instable. *A l'échelle mondiale, un mouvement de décolonisation* au sein de la Guerre Froide force les empires coloniaux (*principalement la France et le Royaume-Uni*) à autoriser l'indépendance à leurs colonies.

A l'échelle nationale, l'aspect social explique les tensions au sein de la population. En 1954, neuf algériens sur dix sont d'origine arabo-berbère et de religion musulmane. Les 10% restants sont des **colons européens**, installés par vagues depuis 1830, qui contrôlent la majorité des terres ou les usines dans lesquelles travaillent plus de 90% de la population arabo-berbère. On les appelle les **"Pieds-Noirs"**. Autrement dit, les **inégalités socio-économiques** entre colons et Algériens sont flagrantes.

À ces inégalités s'ajoute d'une part un **problème grave de représentation politique** : les colons ont autant de représentants à l'Assemblée que les arabo-berbères, et on vote selon son origine. Les colons refusent l'égalité des droits et les arabo-berbères hésitent quant aux actions à prendre pour s'opposer à la présence française. D'autre part, **la différence des statuts juridiques** entre les Pieds-Noirs et les Algériens appelés "Musulmans" ou "indigènes" provoque une inégalité au sein de la population (*les deux parties possédaient les mêmes droits et devoirs, mais les Algériens ne bénéficiaient pas de tous les droits civiques, comme par exemple le vote*). Ces derniers étaient donc sous **le statut de l'indigénat**.

Des nationalistes algériens entrent en scène la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954, événement que les historiens appelleront **"La Toussaint Rouge"**. Ils revendiquent 70 attentats et annoncent la **création du FLN** dans une déclaration émise à la radio depuis Tunis.

Anciennement appelé CRUA (*Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action*), **le FLN** sera l'acteur principal représentant la partie en faveur de l'indépendance de l'Algérie.

Dans un premier temps, le FLN est démantelé et peu soutenu. François MITTERRAND, alors ministre de l'Intérieur, annonce que l'Algérie restera française lors d'une visite en Algérie. Cependant, conscient des raisons de la rébellion, le gouvernement français lance un vaste programme de scolarisation et tente de relancer l'économie algérienne. On parle de **politique d'intégration**. Le 1^{er} avril 1955, Edgar FAURE, remplaçant tout juste Pierre MENDÈS FRANCE en tant que Président du Conseil, instaure **la politique de l'état d'urgence** pour toute une partie de l'Algérie.

Les 20 et 21 août 1955 ont lieu **les massacres du Constantinois**, marquant le début sanglant de la Guerre d'Algérie. Ces dates sont marquées par la cruauté des deux parties et la forte répression de l'armée française ainsi que des civils Pieds-Noirs (*tueries, tortures, prisonniers politiques*).

Suite à ces événements, **la France est accusée par l'ONU pour sa politique coloniale**. En 1956, la France perd l'Indochine et fait transférer son armée en Algérie pour rétablir l'ordre. On fait aussi appel aux jeunes en service militaire obligatoire. Tant l'armée française que le FLN recruteront parmi la population arabo-berbère. Certains d'entre eux étaient favorables à la présence française, comme par exemple les **Harkis**.

Le 20 août 1956 le FLN va établir sa politique au sein du célèbre **Congrès de La Soummam**, réunissant les principaux dirigeants. En réponse, une partie des Français d'Algérie organise **le Putsch d'Alger (ou coup d'Etat) le 13 mai 1958** mené principalement par Pierre LAGAILLARDE. Ils appellent Charles DE GAULLE à revenir gouverner.

Dans ce contexte de crise, le 1^{er} juin 1958 l'Assemblée nationale octroie des pouvoirs spéciaux au général Charles DE GAULLE, considéré à l'époque comme le seul capable de solutionner la crise. Trois jours plus tard, ce dernier prononce son discours destiné aux colons d'Alger avec la phrase désormais célèbre **"Je vous ai compris"**.

En réponse, les nationalistes algériens forment un gouvernement provisoire appelé **GPRA** (*Gouvernement Provisoire de la République Algérienne*). L'année 1958 est également perçue comme une année charnière avec la création de la 7^{ème} République officialisée par la nouvelle Constitution. Peu de temps après, Charles DE GAULLE, ainsi Président de la République, reconnaît le droit à l'autodétermination du peuple algérien. L'ONU reconnaît ce droit une année plus tard, le 19 décembre 1960.

Le 24 janvier 1961, **une partie des Pieds-Noirs en faveur de l'Algérie française** manifeste à Alger en plaçant des barricades suite au retrait du Général MASSU en Algérie. La manifestation, principalement portée par le député d'Alger Pierre LAGAILLARDE, se transforme en véritable conflit avec plusieurs morts. Les auteurs de cette révolte (*Pierre LAGAILLARDE et son camarade Joseph ORTIZ*) sont jugés à Paris mais s'enfuient à Madrid et fondent l'**OAS** (*Organisation de l'Armée Secrète*).

Se sentant trahis, les colons extrémistes fondent donc **un groupe terroriste clandestin** le 11 février 1961 : l'**OAS**. Ils tentent de s'emparer du pouvoir à Alger et organisent des attentats en France métropolitaine. Cette organisation lutte principalement pour garder une présence française en Algérie avec son célèbre slogan "*l'Algérie est française et le restera*". Celle-ci est connue pour ses nombreux actes de barbarisme et de torture envers les personnes luttant pour l'indépendance algérienne.

Le 21 avril 1961, l'OAS décide d'organiser ce qu'on appellera le **Putsch des Généraux** ou le **Putsch d'Alger**, mené principalement par quatre militaires de l'armée française : Maurice CHALLE, Edmond JOUHAUD, Raoul SALAN et André ZELLER. Cet événement est une réponse au **référendum sur l'autodétermination de l'Algérie** organisé par DE GAULLE le 8 janvier 1961 où 75% des Français de la Métropole ont voté en faveur de l'indépendance. Le Putsch dure six jours durant lesquels les insurgés de l'OAS prennent la ville d'Alger pour se rendre en fin de compte au gouvernement français.

Bien que le gouvernement français soit de plus en plus favorable à une Algérie indépendante avec une opinion publique de plus en plus prononcée, un dernier massacre a lieu à Paris le 17 octobre 1961. En effet, ce soir-là, un groupe d'algériens organise **un boycott du couvre-feu établi pour tous les Nord-Africains** vivant à Paris, aidé par le FLN. Cette manifestation, qui se voulait pacifique, se répand aux quatre coins de la capitale. En réponse, la police française ouvre le feu et exerce une très forte répression. Longtemps nié par la police française, il faudra attendre les années 1990 pour découvrir que ce massacre compte des centaines de morts et disparus, dont nombre de femmes et d'hommes ont été jetés dans la Seine pour faire disparaître les corps. Cet exemple est un des exemples les plus caractéristiques des actes commis du côté français.

Le préfet de police de Paris de l'époque **Maurice PAPON** sera jugé à la suite de ces actes de barbarie.

Entre **500 000 et 1 million de morts** sont à déplorer au cours de cette guerre, laissant toujours des cicatrices et des conflits sociétaux non résolus. En tout, 2 à 3 millions d'algériens ont été déplacés. Les cicatrices du passé ont plusieurs explications, notamment celles de la reconnaissance du mot "Guerre" et des responsabilités du gouvernement français. L'ONU (*Organisation des Nations Unis*) n'avait pas reconnu le conflit comme une Guerre en 1958 puisque la France (*membre du Conseil de Sécurité de l'ONU*) avait posé son veto désignant le conflit comme "**un problème interne**". De plus, ce n'est qu'en 1999 avec l'ancien président Jacques CHIRAC que la France a reconnu qu'elle avait fait **la Guerre** en Algérie. En effet, auparavant, le texte officiel du Sénat signalait seulement des "opérations de maintien de l'ordre" par l'armée française.

En septembre 2016, **François HOLLANDE a reconnu les responsabilités du régime français concernant le cas des Harkis**. Comme dit précédemment, entre 55 000 et 75 000 harkis ont été laissés en Algérie, où la plupart ont été victimes de représailles, ou encore sont venus en France dans des "conditions inhumaines". A l'occasion de la Journée Nationale d'Hommage aux Harkis, l'ancien président a reconnu les torts des gouvernements français, pour leur abandon et les "conditions d'accueil inhumaines".

Plus récemment, en septembre 2018, le président Emmanuel MACRON a reconnu la responsabilité de la France dans la mort du célèbre mathématicien communiste Maurice AUDIN, torturé pour être en faveur de l'indépendance algérienne. La responsabilité ne se porte que sur une seule personne, mais la symbolique de ce discours est bien plus profonde. Effectivement, en 2002 le général AUSSARESSES avait déjà reconnu dans ses mémoires avoir torturé et tué Maurice AUDIN ainsi que d'autres personnes, comme le confirme le célèbre documentaire de Marie-Monique ROBIN "*Les Escadrons de la mort, l'école française*" de 2003.

Armée de l'Air 1945-1962

Cela s'adresse plus particulièrement aux soldats appelés du contingent et rappelés de l'Armée de l'Air (*et de l'Espace depuis*) en Algérie de 1945 à 1962.

186 000 hommes sont présents en Algérie le 1^{er} octobre 1954, dont 150 000 pour l'armée de Terre.

Le gouvernement Edgar FAURE prend les premières mesures qui entraîneront l'envoi du contingent en Algérie et le maintien sous les drapeaux d'environ 100 000 soldats, premier pas vers les 28 mois de service militaire et la participation massive du contingent. Le 19 mai 1955, rappel du deuxième contingent incorporé en 1953, résidant en Algérie, pour créer les compagnies rurales à partir de juin. D'autres suivent avant que, les 24 et 28 août 1955, paraisse le Décret en vue du rappel des premiers réservistes (*nés entre le 16 novembre 1932 et le 5 mars 1933, contingent 1953/2*). Les soldats nés entre le 6 mars 1933 et le 31 août 1933 sont maintenus. Les 57 000 rappelés éparpillés dans des

conditions matérielles pitoyables, sans véhicules et avec un armement plus que restreint, sont les premiers à faire face aux attaques du FLN (*Front de Libération National*).

Du 1^{er} novembre 1954 au 19 mars 1962, la France engage 1 300 000 hommes dans le conflit dont 168 900 hommes d'active, complétés par 59 400 Gendarmes. 23 196 militaires y trouveront la mort. L'Armée de l'Air engage au total 114 600 hommes dont 47 200 d'active.

Pour les besoins opérationnels propres à la mise en œuvre des aéronefs et pour la sécurité des bases, l'Armée de l'Air utilise, avec succès, les appelés dans toutes leurs compétences et leur donne une formation qui se révélera souvent des plus utiles pour leurs activités civiles ultérieures : chauffeurs, aides-mécaniciens avions / hélicoptères / auto, contrôleurs aériens, radaristes, opérateurs radio, secrétaires, cuisiniers, aides-armuriers, pompiers, infirmiers, instituteurs, moniteurs de sport, etc.

Les fusiliers de l'Air sont affectés aux Sections de Protection (*SP*) des bases et des aérodromes et participent aux opérations de maintien de l'ordre dans les villes voisines. Nombre d'entre eux sont affectés aux DBFA (*Demi-Brigade de Fusiliers de l'Air*) pour des tâches complémentaires de l'Armée de Terre.

Au 1^{er} juin 1955, les effectifs de l'Armée de l'Air en Afrique du Nord sont de 21 500 hommes pour servir 420 aéronefs. Au 1^{er} avril 1956, ce sont 39 000 hommes, puis 64 000 hommes en fin d'année (*y compris ceux des DBFA*).

391 000 hommes sont en Algérie le 31 décembre 1959 dont 11 200 pour la Marine et 32 500 pour l'Armée de l'Air qui compte alors environ 1 000 aéronefs.

Les soldats de l'Armée de l'Air ont bien tenu leur place. Avec des moyens variés, mais avec bonne volonté et surtout avec courage, ils ont su montrer aux "*Biffins*" ce dont ils étaient capables.

Les Brigades de Recherche et de Contre-Sabotage (*BRCS*)

Les bases aériennes disposent de Compagnies de Défense et de Sections de Protection mais elles risquent l'asphyxie progressive, c'est-à-dire que, enfermées dans des barbelés, isolées du milieu qui les entoure et coupées des populations autochtones, elles restent dans l'ignorance de l'implantation possible, à proximité immédiate de ses installations, d'une logistique d'agression. Cela amène la création des Brigades de Recherche et de Contre-Sabotage (*BRCS*) qui permettent de passer d'une attitude défensive à une attitude offensive en créant, autour de la base et sur une zone assez étendue, un climat d'insécurité pour gêner l'ennemi, l'amener à se démasquer et surtout, rétablir avec la population un climat de confiance. Une brigade comporte 25 à 30 hommes sous le commandement d'un lieutenant. Les hommes sont, pour la plupart, des appelés volontaires.

En 1956, le LCL Émile ANDRÈS, chef de la Sécurité Air de la 5^{ème} Région Aérienne, met sur pied deux unités de ce type sur les bases de Maison-Blanche (*octobre 1956*) et de Télérgma.

Le 19 octobre 1957, le général JOUHAUD, commandant la 5^{ème} RA, demande que ces nouvelles unités soient détachées des Compagnies de Défense auxquelles elles sont jusqu'alors rattachées. Il en donne la raison : « *La mission particulière d'une BRCS demande une autonomie totale, tant pour la recherche permanente des renseignements pour lancer une action directe sur l'appareil adverse, que pour mener dans le secret l'ensemble des travaux dont elle a la charge.* »

Entre octobre 1956 et juin 1959, sept BRCS sont mises sur pied en Algérie : Maison-Blanche, Blida, Boufarik, Oran, Télérgma, La Réghaïa et Bône. La coopération avec les unités avoisinantes leur permet d'obtenir de très bons résultats.

Circulaire ministérielle du 25 septembre 1954 :

En vue de perpétuer le souvenir du capitaine GUYNEMER, une prise d'armes aura lieu chaque année, à la date anniversaire de sa mort (*11 septembre 1917*), dans toutes les formations de l'Aéronautique. Lorsque le 11 septembre tombera un dimanche ou un jour férié, la cérémonie aura lieu le 10 septembre. La citation posthume du capitaine GUYNEMER sera lue sur le front des troupes au cours de cette prise d'armes.

Les Demi-Brigades de Fusiliers de l'Air (*document du Service Historique de la Défense*)

En septembre 1955, une instruction ministérielle définit la première opération de mise sur pied de trois bataillons de garde de l'air, destinés à effectuer des missions de maintien de l'ordre en Algérie. Ces bataillons sont originellement destinés à : *la garde statique de points sensibles n'intéressant pas directement l'armée de l'Air... et seront placés pour emploi à la disposition complète du commandement local terrestre chargé du maintien de l'ordre... seuls leur soutien logistique et leur administration restent à la charge de l'Armée de l'Air.*

Dès l'origine, ces unités sont donc prévues pour agir en tant que complément de celles de l'Armée de Terre et sous la même autorité. Cette coopération est d'ailleurs poussée plus loin, une partie de l'encadrement, officiers et sous-officiers, provient provisoirement de l'Armée de Terre, ainsi qu'une partie des armes et des véhicules.

Entre septembre 1955 et juin 1956, six opérations de recrutement avec autant de formules d'organisation différentes sont engagées : Télémaque 1 (*27 septembre 1955*), Télémaque 2 (*15 mars 1956*), Pénélope 1 (*16 avril 1956*), Pénélope 2 (*27 avril 1956*), Valmy 1 (*7 juin 1956*) et Valmy 2 (*20 juin 1956*).

Les deux premières phases permettent l'envoi de six bataillons de garde en Algérie. Les deux suivantes correspondent à une véritable volonté de montée en puissance : dix Demi-Brigades d'Infanterie de l'Air sont mises sur pied et absorbent en outre les bataillons de garde précédemment créés. À l'issue des opérations Télémaque et Pénélope, plus de dix mille fantassins de l'air sont à pied d'œuvre en Algérie. Le dispositif se renforce encore en juin 1956 lors des phases Valmy 1 et 2, les cinq demi-brigades mises en place, qui reproduisent exactement leurs modèles de l'Armée de Terre, portent le dispositif total à un effectif théorique de 22 000 hommes. Rebaptisées Demi-Brigades de Fusiliers de l'Air, ces unités sont opérationnelles peu de temps, leur dissolution intervenant pour la plupart au début de l'année 1957.

Comme il en a été fait mention plus haut, la composition des unités de Fusiliers de l'Air n'a cessé d'évoluer tout au long des six opérations de mise sur pied.

Opération Télémaque 1 (*septembre 1955*) :

Trois bataillons de garde à trois compagnies d'un effectif théorique de 217 hommes. Ces unités, sans administration distinctes (*USAD*) sont rattachées administrativement à des bases aériennes. Ainsi, le bataillon de garde 01/541 est géré par le Bataillon de l'Air 1/140 de la base de Blida.

Au début de 1956, elles deviennent unités administration distincte et leurs effectifs sont complétés pour être équivalents à ceux des bataillons levés lors de la phase Télémaque 2, et sont alors administrées par le CATA 860 de Blida. Leur personnel est mixte, les hommes du rang sont des appelés ou des rappelés de l'Armée de l'Air, les sous-officiers et officiers proviennent pour partie de l'Armée de Terre, jusqu'au début de l'année 1956 où ils sont relevés par des cadres de l'Armée de l'Air.

Les trois bataillons de garde ainsi mis en place sont les suivants : bataillon 01/541, bataillon 02/541, bataillon 03/541.

Opération Télémaque 2 (*mars 1956*) :

Mis sur pied en procédant à la dissolution provisoire des groupes d'artillerie de l'Air du 1^{er} CATA, les trois bataillons de garde à trois compagnies ont chacun un effectif de 828 hommes, tous issus de l'Armée de l'Air. Unités à administration distincte, les trois bataillons sont pris en compte administrativement par le CATA 860 de Blida.

Dénomination des bataillons : bataillon 04/541 (*affecté en Tunisie*), bataillon 05/541, bataillon 06/541.

Opération Pénélope 1 (*avril 1956*) :

Création de six Demi-Brigades d'Infanterie de l'Air (*DBIA*), à partir des six bataillons de garde mis en place lors des phases Télémaque 1 et 2, et de 18 nouvelles compagnies mises sur pied en métropole.

Les DBIA, fortes de 1 282 hommes, se composent de :

- un commandement de DBIA à 54 hommes,
- deux compagnies de rappelés à 200 hommes,
- un bataillon de fusiliers d'active (*ex-bataillon de garde*) à 828 hommes.

Dénomination des cinq DBIA positionnées en Algérie : DBIA 91/541, DBIA 92/541, DBIA 93/541, DBIA 95/541 et DBIA 96/541.

Les demi-brigades, unités à administration distincte, sont rattachées au CATA 860 de Blida.

Opération Pénélope 2 (*fin avril 1956*)

Création de quatre DBIA à effectif de 1729 hommes qui se composent chacune :

- d'un commandement à 129 hommes,
- de deux bataillons à quatre compagnies, soient huit compagnies fortes de 200 hommes. Ces unités sont partiellement encadrées par des officiers et sous-officiers de l'Armée de Terre.

Dénomination des demi-brigades ainsi mises sur pied :

- DBIA 542, implantée à Guelma,
- DBIA 543, implantée à Aïn-Beïda,
- DBIA 544, d'abord affectée en Tunisie, elle rejoint l'Algérie le 10 octobre 1956,
- DBIA 545, idem.

Unités à administration distincte, ces DBIA sont rattachées administrativement au CATA 860 de Blida

Opération Valmy 1 (*7 juin 1956*)

Renforcement des effectifs des DBIA, qui deviennent des DBFA (*Demi-Brigades de Fusiliers de l'Air*) et atteignent alors un effectif de 2 596 hommes. Les unités ainsi créées se composent d'un état-major avec une Compagnie de Commandement et des Services (*CCS*), unité sans administration distincte, et de trois bataillons à quatre compagnies, plus une Compagnie de Commandement d'Appui et de Services (*CCAS*).

Dénomination des nouvelles DBFA :

- DBFA 546, implantée à l'Alma, au pied de l'Atlas blidéen,
- DBFA 547, implantée à El-Biar, Alger.

Opération Valmy 2 (*20 juin 1956*)

Les trois demi-brigades constituées lors de cette phase sont identiques à celle de Valmy 1, avec trois nouvelles DBFA :

- DBFA 531, implantée à L'Arba, dans l'Algérois,
- DBFA 532, implantée à Saint-Denis du Sig, dans l'Oranais,
- DBFA 533, implantée à La Chiffa, près de Blida. Cette dernière est dissoute dès septembre 1956 et la plupart des soldats sont transférés à l'Armée de Terre.

Les missions confiées à ces unités sont des plus variées et force est de constater, à l'unisson avec le rédacteur du rapport final sur les DBFA, qu'une unité comme la DBFA 547 (*Valmy 1*), rassemblée dans Alger en vue d'un service d'ordre urbain, dotée d'un effectif de 2 600 hommes, majoritairement réservistes, venus des armées de l'Air et de Terre, a bien peu de rapport avec la DBIA 92/541 (*Pénélope 1*), implantée dans la région de Souk-Ahras, dont les bataillons sont répartis en 71 détachements disséminés dans un rectangle de 70 kilomètres sur 40 et participant à des missions de maintien de l'ordre : quadrillage, ratissages, bouclages et nomadisation, avec un effectif composé de deux tiers de personnel d'active et d'un tiers de réservistes, tous issus de l'Armée de l'Air.

La mise en œuvre de ces Demi-Brigades de Fusiliers de l’Air, participant à des opérations habituellement dévolues à l’Armée de Terre, s’est, semble-t-il, déroulée de façon assez satisfaisante, même si le rapport final souligne le manque d’entraînement des personnels rappelés et des cadres, ainsi que les conditions d’emploi des unités dans des missions éloignées de celles définies dans le cadre de la garde statique.

La nature même du système de recrutement des fusiliers de l’Air, essentiellement des rappelés qui, une fois leur période de rappel achevée, regagnent la métropole, semble être à l’origine de la dissolution progressive de ces unités.

Les grades Un soldat appelé peut être 1^{ère} classe. Il peut accéder aux grades de caporal, caporal-chef, sergent, aspirant, sous-lieutenant.
 PDL : en-dessous de la durée légale (18 mois). PDL : au-dessus de la durée légale



Le « Charognard »

Fourreau d'épaule						
	Grade	Aviateur	Aviateur de 1 ^{er} classe	Caporal	Caporal-chef	
	Abréviation	AVT	AV1	CAL	CLC	
	Appellation	Aviateur	Aviateur	Caporal	Caporal-chef	

Aspirant	Aspirant du Corps de santé		Sous-lieutenant	

Juillet 1959, embarquement d'appelés de l'armée de l'Air sur le Maréchal -Joffre à Marseille



Caporal -chef Jacques Ruffier en tenue de sortie



Caporal -chef Jean -Claude Royan en tenue de combat



Dans une fillole à Oued -Hamimia en 1961



Au Radar 14 de la section radar du cap Casine en 1955



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES "AIR"
 Commandement de la 5^e Région
 Aérienne et de l'Air en Algérie

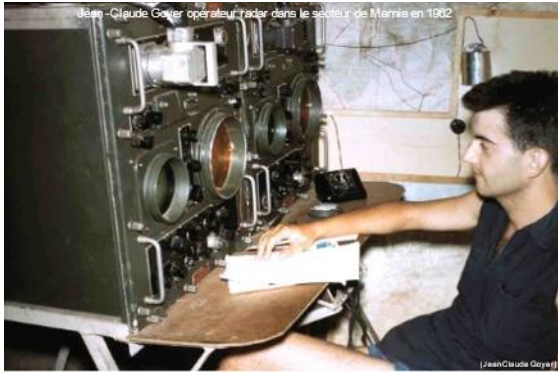
G.T.R. et E.T.R. 805

CERTIFICAT
 d'aptitude aux fonctions d'aide spécialiste

Par délégation du Général Commandant la 5^e Région Aérienne et l'Air en Algérie, le Commandant MARQUIER Commandant le Groupement et l'Escadron de Transmissions Régional N° 805, décerne le Certificat d'Aptitude aux fonctions d'aide : Contrôleur d'aérodrome (73.21) au : 2^{ème} Classe POI NET Pierre à la date du 1^{er} juillet 1959

Commandant MARQUIER
 Commandant le Groupement de Transmissions de l'E.T.R. N° 805

N° 65



Daniel Mergny, opérateur radio sur un piton du PCA de Bou Trois pylônes à Blida



-Saâda et à la station radio des



De même que les équivalences civiles pour des brevets ou diplômes acquis dans l'armée, les certificats de bonne conduite peuvent être utiles pour postuler à certains emplois .



Paul Sanchez au contrôle d'aérodrome à Blida en 1960



Aux Eilat à La Sionia - 1962

Médailles et décorations Les militaires ayant passé au moins 90 jours en Algérie, entre 1954 et 1962, ont droit au port de la *Médaille commémorative d'AFN*. Ils ont aussi droit au diplôme du *Titre de Reconnaissance de la Nation* qui donne droit au port de la *Médaille de reconnaissance de la Nation*. Les militaires situés dans des unités reconnues combattantes ont droit à la *Carte du combattant* qui donne droit au port de la *Croix du combattant*. Les faits d'armes sont récompensés par la *Croix de la valeur militaire*. Très exceptionnellement, la Médaille militaire peut être attribuée à des appelés soldats ou sous-officiers pour des actions d'éclat. La *Croix de la Légion d'honneur* récompense des services particulièrement valeureux, malheureusement trop souvent à titre posthume.



Ecole de Transmissions à Mouzaïville en 1960



Embuscade meurtrière



Rafistage près de la frontière tunisienne



Surveillance de la voie ferrée Souk Ahras Tébessa en 1956



Protection du dépiquage, été 1957



Avec un Bell G2 ou GH 2



Ravitaillement, hiver 1956 -57



Corvée de bois pour l'hiver 1956 -57



Fouille de l'autobus



Pour l'histoire de l'aviation en Algérie que Pierre JARRIGE réalise, il recherche des photos, des documents, des récits et des témoignages, merci d'en parler autour de vous.

Pierre JARRIGE (auteur de ce témoignage) ; Jarrige31@orange.fr - <http://www.aviation-algerie>

Autre texte transmis par "Bruno de MARICOURT", fils du Général



Voici les quelques lignes du Général écrites dans ses Mémoires inédites. Cela se passe pendant son commandement "Air" en Algérie de 55/57.

"Nos effectifs atteignent progressivement 500.000 hommes. Comme patron d'Air Algérie j'en ai 50.000 sous mes ordres. Les disponibles ont en effet été rappelés et des unités de complément mises sur pied. Je reçois six Demi-Brigades de Fusiliers de l'Air (D.B.F.A.) qui ne font guère honneur à mon arme. Nos braves garçons, pendant leur service actif, n'ont jamais tenu que des fonctions de manœuvre. Ces fonctions sont certes indispensables, mais balayer un hangar, faire un plein d'essence, régler un carburateur ou dépanner un poste radio ne prépare guère au métier de fantassin. L'encadrement de nos fusiliers est disparate : officiers d'active et de réserve venant de

l'Air, de la Terre, voire de la Marine. L'esprit de bouton fait des ravages. Moins cependant que l'inexpérience de nos garçons qui se tuent en jeep ou se descendent en manipulant maladroitement leur mitraillette. Les accidents de ce genre sont d'ailleurs aussi fréquents chez les rappelés de l'Armée de Terre. Ce sont finalement les fusiliers-marins, avec leurs remarquables sous-officiers, qui sont les meilleurs.

Ce sont les DBFA qui tiennent le « Balcon de la Mitidja » et les faubourgs de la ville lorsque commence la bataille d'Alger. Le FLN porte le terrorisme au cœur de la ville. Des bombes éclatent dans les cafés ou les tramways. Les assassinats se multiplient et visent les musulmans dans 90 pour cent des cas. Il faut relever les DBFA qui ne font pas le poids et c'est MASSU, avec ses paras, qui vient rétablir l'ordre.

Je connais bien MASSU, c'est un de mes jeunes de Saint Cyr que j'ai retrouvé autrefois au Tibesti et en Indochine. Il n'est pas du tout le tortionnaire qu'une certaine presse a voulu stigmatiser. C'est un grand nez carré, bourru, à l'accent grasseyant, mais avec un cœur d'or. Responsables de l'ordre ses paras démantèlent les réseaux clandestins en obtenant rapidement les renseignements.

La médiocrité de nos fusiliers rappelés me peine et m'irrite. Après de longues et dures discussions avec les États-Majors aériens de Paris, j'obtiens l'autorisation de monter cinq « Centuries » de Commandos Parachutistes de l'Air. Après tout c'est un retour aux sources puisque les premiers paras ont vu le jour chez nous en 1936 ou 1937. Je sais aussi qu'il y a dans nos formations de robustes gaillards désireux de quitter la « paille » ou la « graisse » pour s'orienter vers un métier plus actif. Les 500 hommes, tous volontaires, sont rapidement recrutés et forment d'excellentes unités parce qu'elles sont constituées de volontaires. Il y aura beaucoup de casse chez les commandos, mais ils iront de succès en succès et seront souvent demandés par les Commandements terrestres de secteur ou de zone opérationnelle."

Par médiocrité des rappelés il faut entendre non pas la médiocrité des hommes mais la médiocrité de leur formation. En effet rien ne les avait préparés au combat.

Ces quelques lignes donnent une partie des idées qui lui trottaient dans la tête et qui l'ont conduit à créer les CPA (Commandos Parachutistes de l'Air) qui outre leur mission d'unité d'élite devaient fournir à terme un encadrement efficace. D'autre part son expérience indochinoise concernant la lutte subversive l'a certainement aussi guidé ainsi qu'un bon nombre des chefs militaires de l'époque.

Le général de MARICOURT, né le 7 juillet 1909 à Paris, saint-cyrien, fut le chef du bureau opérationnel des forces aériennes tactiques en 1945. Il fut successivement commandant en second de l'air en Extrême-Orient en 1949, commandant de la Région Aérienne à Aix-en-Provence, puis de la base-école de Salon en 1953. Inspecteur du bombardement et du transport en 1954, il prit deux ans plus tard le commandement de l'air en Algérie. Rentré en métropole, il devint commandant de la 1^{ère} Région Aérienne.

De novembre 1959 à mai 1960 le général de MARICOURT fut adjoint pour la défense aérienne au chef d'état-major de l'armée de l'air. Il occupait depuis lors le poste de major général. Il est grand officier de la Légion d'honneur et titulaire de six citations.